

Exécutions extrajudiciaires : le pouvoir burundais s'autoblanchit

RFI, 24 août 2012 Pour la justice burundaise, il n'y a pas eu d'exécutions extra-judiciaires depuis 2010. Il y a quelques mois, les autorités burundaises ont mis en place, sous la pression des bailleurs de fonds de ce pays, une commission judiciaire chargée d'enquêter sur les dizaines de cas d'exécutions extrajudiciaires et de torture. Celles-ci sont d'actualité depuis les dernières élections générales de 2010 par les organisations locales et internationales de défense des droits de l'homme. Mais en présentant jeudi 23 août son rapport, la fameuse commission a déclaré qu'elle n'avait constaté aucun cas répondant à la définition d'exécution extrajudiciaire.

C'est le procureur général de la République du Burundi qui est chargé d'administrer la douche froide à la burundaise et aux organisations internationales à l'origine de ces rapports. « Non. La commission n'a constaté aucun cas qui répond à la définition d'une exécution extrajudiciaire », a martelé à plusieurs reprises Valentin Bagorikunda. Le rapport des Nations unies, qui dénonce au moins 61 de ces cas rien que pour la seule année 2011, a été balayé du revers de la main par le procureur qui estime que celui-ci est presque une copie d'un autre produit par une organisation locale, l'Association pour la protection des personnes détenues et des droits humains (Aprodeh) : « Il faut faire observer que ces rapports sont produits en violation des principes consacrés par les Nations unies en matière d'enquête sur les exécutions extrajudiciaires ou sommaires. » Plusieurs diplomates étaient sous le choc au sortir de la réunion. « On ne s'attendait pas à de graves révélations, mais c'est trop ! », s'est insurgé l'ambassadeur anonyme. La société civile burundaise, elle, n'avait pas été invitée, mais elle a fortement réagi. L'un des leaders, Pacifique Nininahazwe, le directeur général du Forum pour le renforcement de la société civile (Forsc, une plateforme qui regroupe quelque 160 associations) : « C'est une grande déception. Il y a lieu de craindre que dans les jours à venir, ce phénomène ne ira en se multipliant. Du moment que le pouvoir ne reconnaît pas les fautes qui ont été commises. » Aujourd'hui, tout le monde retient son souffle et attend la réaction des principaux bailleurs du Burundi dont l'Union européenne qui est dit de plus en plus préoccupée par ces cas intolérables de violation des droits de l'homme dans ce pays.